



25. ordentliche Mitgliederversammlung vom 10. April 2010
25e Assemblée générale du 10 avril 2010
25ª Assemblea ordinaria dei membri del 10 aprile 2010

Sende-Sperrfrist/Embargo: Samstag/samedi/sabato, 10.04.2010, 12.00 Uhr/heures/ore
Es gilt das gesprochene Wort/C'est le texte oral qui fait foi/Fa testo il discorso orale

Rede ist ab Samstag, 10.04.2010, 12.00 Uhr, abrufbar auf/Cet exposé pourra être consulté sur Internet dès le 10.04.2010, 12h00 aux adresses suivantes/Il discorso è disponibile a partire da sabato 10.04.2010, ore 12.00, sul sito: www.auns.ch / www.asin.ch / www.asni.ch

Notre Suisse: un cas particulier ou un modèle de fin de série?

Allocution du Conseiller fédéral Ueli Maurer, Chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), lors de l'Assemblée générale de l'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN)

Guisan comme garant du cas particulier

Henri Guisan est décédé le 7 avril 1960, il y a quasiment 50 ans jour pour jour. La mort de Guisan a profondément affecté les citoyens de l'époque. Un quart de million de personnes ont assisté à son enterrement à Lausanne. Les citoyennes et citoyens suisses voyaient en lui l'homme qui les avait préservés de la guerre, le sauveur de la paix et de la liberté.

Dans quasiment toutes les salles de séjour, on trouvait à l'époque une photo du général. Ce n'était pas un culte de la personnalité, mais de la gratitude et de la reconnaissance pour son exploit extraordinaire. C'est aussi par reconnaissance pour ses exploits exceptionnels que je lui consacre le présent exposé.

Guisan comme garant du cas particulier

De son vivant déjà, Guisan était bien plus qu'un général : Guisan était un garant.

Guisan était le garant d'une Suisse qui reste fidèle à elle-même, d'une Suisse qui a le courage et la force de suivre sa propre voie. D'une Suisse pour qui la démocratie et l'indépendance ne sont pas négociables. Même lorsqu'une démocratie se sentait bien seule dans une Europe des dictatures, Guisan était le garant du cas particulier de la Suisse.

Le peuple ne faisait pas entièrement confiance aux hautes sphères politiques et cela peut-être à juste titre. Il craignait qu'on trouve à l'échelon suprême, au Conseil fédéral, des personnes voulant s'aligner. Les citoyens craignaient que le gouvernement national cède à Hitler et Mussolini et fasse des concessions.

Une allocution mal formulée à la radio du président de la Confédération Pilet-Golaz semait la confusion sur le cap que le pays allait suivre, mais Guisan émit un mois plus tard avec son

rapport sur le Grütli un signal clair et fort en faveur de l'inflexibilité et de la disposition au combat.

Les citoyens suisses pouvaient faire confiance au général. Heureusement qu'il y avait le général Guisan. On peut affirmer ceci : Guisan était une chance pour le cas particulier.

Aujourd'hui encore, j'éprouve personnellement ce sentiment : lorsque, après une longue journée de travail à Berne, je passe dans le hall d'entrée du Palais fédéral Est à côté du buste du général Guisan, je suis heureux d'avoir au moins rencontré une personne dont je ne doute pas qu'elle défende l'indépendance de notre pays.

Guisan et son époque sont entrés dans l'histoire. Mais l'histoire n'est pas réservée exclusivement aux historiens. L'histoire, c'est l'expérience de vie condensée de millions de personnes ayant vécu avant nous. En y regardant de plus près, nous constatons que chaque génération de notre pays doit répondre aux mêmes questions et prendre les mêmes décisions.

C'est ce qui a inspiré le titre de mon exposé d'aujourd'hui : notre Suisse – un cas particulier ou un modèle de fin de série. Cette question est très ancienne. Elle est aussi vieille que la Suisse. Dans son Guillaume Tell, Schiller fait assister déjà à la fondation de la Confédération une personne souhaitant s'aligner. Rudenz méprise sa patrie et est aveuglé par le faste de la cour des souverains étrangers. Tout cela est naturellement de la fiction poétique. Mais la fiction et la réalité sont ici très proches car dans notre pays, ceux qui se voulaient « progressistes » et « modernes » ont toujours incité la Suisse à se rallier aux grands mouvements.

A l'époque du général Guisan, la question du cas particulier ou du modèle de fin de série s'est posée avec une acuité rarement vue par le passé : il y allait de la croix suisse contre la croix gammée. A l'époque aussi, il existait en effet un groupe fort heureusement restreint de personnes souhaitant s'aligner. Elles pensaient qu'une nouvelle Europe était en train de naître et que la Suisse était un modèle de fin de série.

On trouvait par exemple de telles personnes souhaitant s'aligner dans le corps diplomatique. Pendant la deuxième Guerre mondiale, l'ambassadeur suisse à Berlin a écrit : « Notre politique extérieure doit prendre en considération le fait que l'Allemagne sera très probablement pour longtemps la puissance continentale décisive et l'Italie la puissance méditerranéenne. La Suisse doit donc appuyer sa politique de neutralité sur l'amitié avec l'Allemagne et l'Italie. »¹

La question du cas particulier ou de l'alignement se posait déjà avant Guisan. Je cite Gottfried Keller qui s'inquiétait de la remise en question du cas particulier de la Suisse. Il écrit très préoccupé : « Le principe républicain sur lequel reposait notre existence de citoyens semble de plus en plus isolé au lieu de trouver du soutien. » Ce fut en 1871. Gottfried Keller se référait aux bouleversements profonds en Europe ; aux jeunes Etats nationaux dans notre voisinage.

¹ Hans Frölicher an Pilet-Golaz, 11. Juni 1940, cit. de Markus Somm, General Guisan. Widerstand nach Schweizer Art, Bern 2010, p. 100

Dix années auparavant, Cavour avait fondé le Royaume d'Italie. Et maintenant, en 1871, après la guerre franco-allemande, l'avenir semblait appartenir au nouvel empire allemand. Le petit Etat Suisse n'était-il pas un modèle de fin de série dans ces conditions ?

Keller évoque ceux qui doutent et qui se moquent : « on entend des voix moqueuses, même si elles sont incompetentes : que veux-tu, petit pays, prôner encore ta liberté et ton droit d'autodétermination face à d'aussi grandes organisations et destinées des peuples ? »² Ce n'est rien d'autre que la question: un cas particulier ou un modèle de fin de série, elle est juste formulée de manière plus poétique.

La question se posait aussi après Keller ; et elle a continué à se poser après Guisan. Elle se pose de nouveau à chaque génération. Vous êtes sans doute nombreux à vous rappeler ceci : lorsqu'il s'agissait d'adhérer à l'EEE, l'élite politique et économique de notre pays pensait que la Suisse était un modèle de fin de série.

On prétendait par exemple « qu'un rejet allait déclencher une crise économique, sociale et politique majeure et affaiblir notre économie nationale avec des conséquences négatives pour l'emploi et les investissements. »³ Dans le livret de votation pour le 6 décembre 1992, le Conseil fédéral évoque « le risque d'une isolation de la Suisse en Europe » qu'il fallait éviter.⁴ Le secrétaire d'Etat Blankart menaçait : « Après cinq années de cavalier seul, nous allons pour des raisons économiques supplier à genoux la CE de nous accueillir comme membre. »⁵

Le scénario est finalement toujours le même : on annonce tambours et trompettes quelque chose de nouveau, certains souhaitent sauter sur le train de peur de manquer quelque chose. Ils croient en un TGV allant tout droit vers un avenir doré. Mais bientôt, le train déraile et après coup, chacun est heureux que la Suisse soit restée à quai et qu'elle ait conservé son cas particulier. Si la Suisse ne s'est pas cassée le cou ces dernières années en sautant sur n'importe quel train, c'est aussi et surtout le mérite de citoyens actifs et engagés.

La question du cas particulier ou du modèle de fin de série se pose une fois de plus à l'heure actuelle. Différentes caractéristiques du cas particulier sont critiquées. C'est pourquoi je vous propose de regarder le cas particulier de la Suisse de plus près : qu'est-ce qui caractérise notre cas particulier ? Qu'est-ce qui justifie à l'heure actuelle le cas particulier ? Comment pouvons-nous préserver notre cas particulier?

² Gottfried Keller, Mandat für den Bettag, 1871

³ Annonces de la Chambre suisse du commerce, Vorort, 1992

⁴ Votation populaire du 6 décembre 1992, explications du Conseil fédéral

⁵ Secrétaire d'Etat Franz Blankart, Weltwoche, 26.11.1992

Qu'est-ce qui caractérise notre cas particulier ?

Qu'est-ce qui caractérise notre cas particulier ? Une chose est certaine : le cas particulier n'a rien à voir avec un isolement. Nous ne vivons pas comme sur une île. Je n'ai connaissance d'aucun acquis technique, d'aucune connaissance scientifique et d'aucune invention que nous n'aurions pas reprise en Suisse.

Ceux qui prétendent que nous nous sommes isolés n'ont jamais jeté un coup d'œil sur le bilan commercial de la Suisse : la Suisse fait partie des pays dont la part du commerce extérieur au produit intérieur brut est la plus élevée. Ceux qui évoquent notre isolement n'ont jamais parlé avec les Tessinois et Genevois confrontés à l'assaut des frontaliers.

Le cas particulier se manifeste partout ; partout où nous comparons la Suisse, notre mentalité, notre façon de procéder et nos solutions avec l'étranger. Il se manifeste dans les grandes et petites choses.

Le cas particulier se manifeste au niveau de l'Etat de droit fiable, des bonnes infrastructures, de la monnaie forte, de la place de recherche attractive, de la place de formation et de la place industrielle, de la fiscalité moins gourmande et de la densité de régulation plus faible en comparaison avec l'étranger, etc.

Cette énumération n'est de loin pas exhaustive, mais toutes ces caractéristiques ont une cause commune. Cette cause du cas particulier réside dans les rapports entre citoyens et Etat. En Suisse, les citoyens sont souverains et exercent donc le pouvoir suprême dans l'Etat. L'Etat n'est pas au-dessus de nous, car tous les citoyens réunis forment l'Etat.

Nous avons une tradition très différente des autres Etats européens qui étaient auparavant des monarchies. Nous ne cherchons ni grandeur ni puissance, mais la liberté.

Contrairement aux autres Etats, l'Etat n'est pas chez nous un but en soi. Son but est de donner aux citoyens un maximum de liberté. Nous devons sans cesse rappeler à notre Etat ce but. Nous ne devons pas accorder à l'Etat plus de puissance que celle qui est nécessaire pour garantir notre liberté sinon il menacera lui-même notre liberté.

Le fédéralisme, la démocratie directe et le principe de milice sont les moyens pour préserver notre liberté.

Le fédéralisme consiste à prendre les décisions le plus possible à proximité des personnes concernées et non pas loin, à Berne, mais dans la commune et le canton. Les décisions restent de la sorte plus réalistes et plus utiles.

La démocratie directe permet que les décisions ne soient pas prises pour les personnes concernées, mais par les personnes concernées. Nous ne voulons pas d'un Etat qui décide ce qui est bien pour nous ; nous en décidons nous-mêmes en tant que citoyens.

Le principe de milice permet de conserver une administration quelque peu dégraissée parce que les citoyens assument eux-mêmes de la responsabilité, de la politique scolaire jusqu'au service militaire.

Ce régime libéral se retrouve dans l'ensemble de notre société. Une bonne protection de la sphère privée fait également partie de la position forte du citoyen. Nous ne souhaitons pas que l'Etat soit un contrôleur qui fourre sans cesse son nez dans nos affaires. Un Etat de droit démocratique a pour principe : « La personne est privée et l'Etat est public ».

Nous connaissons le secret postal, le secret d'avocat, le secret médical, le secret du pharmacien, le secret de la sage-femme, etc. – et justement aussi le secret bancaire. Ces « secrets » ne protègent pas l'avocat, le médecin ou la banque, mais nous, les citoyens. Le secret postal n'est pas non plus fait pour protéger la poste ! Mais il existe pour celui qui a écrit une lettre et celui qui doit la recevoir !

Il s'agit de la protection de la sphère privée, de la protection des citoyens. Nous ne voulons pas de citoyens transparents, mais un Etat transparent. Il doit nous rendre des comptes car après tout, nous le payons avec nos impôts. Dans une démocratie, ce n'est pas l'Etat qui doit surveiller les citoyens, mais ce sont les citoyens qui doivent surveiller l'Etat.

Voici ce qu'est le cas particulier suisse : les citoyens surveillent l'Etat et non l'inverse grâce à leur fédéralisme, démocratie directe et principe de milice.

Qu'est-ce qui justifie à l'heure actuelle le cas particulier ?

Cela justifie le cas particulier également à l'heure actuelle ; c'est la réponse à la question du cas particulier ou du modèle de fin de série. Du moins pour tous ceux à qui la liberté tient à cœur. En effet, la liberté ne saurait être un modèle de fin de série.

La liberté n'est pas non plus seulement un bien abstrait. La liberté donne des ailes à l'économie. Celle-ci fournit d'innombrables arguments qui plaident pour le cas particulier. Des pays membres de l'UE connaissent encore un chômage allant jusqu'à 20% ; d'autres pays ont un endettement nettement supérieur à ce que leur économie nationale peut rapporter dans une année ; d'autres encore ont même besoin de l'aide internationale pour que l'Etat ne fasse pas faillite.

Le nombre des étrangers qui souhaitent vivre en Suisse ne serait pas aussi élevé si leurs conditions de vie étaient meilleures dans leur patrie. Ils sont en effet tellement nombreux à frapper à notre portillon que nous peinons à gérer l'immigration. Je fais bien entendu abstraction de ceux qui sont attirés par notre système social et qui aimeraient couler ici une existence tranquille aux dépens de la collectivité. Je fais allusion à tous ceux, provenant notamment de nos pays voisins, qui sont poussés dans la Suisse par la récession et les impôts élevés.

Ceux-là viennent ici parce que nos conditions de vie sont plus attractives et parce qu'ils entrevoient dans notre pays un avenir meilleur.

Les politiciens à Berlin et Rome devraient s'en rappeler avant de critiquer notre système d'Etat et fiscal. Il semble manifestement qu'en comparant les systèmes d'Etat, la Suisse ait meilleure réputation auprès des citoyens étrangers qu'auprès de leurs gouvernements. Notre statistique des étrangers et les chiffres d'immigration parlent à cet égard un langage clair.

Les citoyens suisses devraient surtout se rappeler pourquoi notre pays attire de nombreuses personnes comme un aimant. Nous bénéficions de nombreux avantages parce que nous faisons beaucoup de choses différemment. La Suisse est attractive parce que dans de nombreux domaines, elle ne s'est heureusement pas encore adaptée et non pas parce qu'elle s'est adaptée dans certains domaines !

Comment préserver le cas particulier ?

En tant qu'amis de la liberté, nous nous posons par conséquent la question suivante : comment préserver le cas particulier ?

Dans de nombreuses situations concurrentielles, nous sommes le petit David qui fait face au grand Goliath. Le petit David n'a sa chance que s'il mise systématiquement sur ses forces. Tel est le cas pour notre politique extérieure et pour notre défense nationale.

L'économie suisse agit correctement à cet égard. Elle occupe des créneaux et mise sur la qualité au lieu de la quantité. Elle mise sur la classe au lieu de chercher la masse. Elle est plus flexible et travaille de manière plus précise que la concurrence.

Dans une optique de politique internationale, l'Etat suisse est également un créneau. Nous avons compris tôt dans notre histoire qu'en tant que petit Etat, nous ne pouvions ni voulions pratiquer une politique de grande puissance. Nous avons opté en lieu et place pour la neutralité. Nous proposons dans le monde entier nos bons services traditionnels ; le CICR intervient sur le plan international pour secourir les gens que d'autres ont plongé dans la détresse. Nous nous acquittons également de cette tâche avec succès et occupons de la sorte un créneau unique sur le plan international.

L'indépendance et la neutralité sont étroitement liées. En effet, déjà à moyen terme, l'indépendance est impensable sans la neutralité. Depuis plus d'une année, j'ai l'occasion d'observer de très près et avec une grande précision combien les différents collaborateurs à tous les échelons de l'administration de la Berne fédérale cherchent à intégrer hâtivement la Suisse sur le plan international dans tous les domaines. Mais la neutralité est à cet égard une dernière ligne que l'on saurait tout de même franchir facilement et à la légère. Pour la Suisse, il est par conséquent vital de conserver sa neutralité.

Mais la Suisse n'est pas seulement un cas particulier sur le plan économique et politique, mais aussi sur le plan militaire. En tant que chef du DDPS, j'aimerais brièvement aborder cet aspect militaire de notre pays. Avant même sa parution, le rapport sur la politique de sécurité a déclenché un débat et valu à la politique de défense une attention qu'elle n'avait plus depuis des années.

J'ai évoqué David et Goliath et sur le plan militaire, cette comparaison est particulièrement pertinente. Déjà à Morgarten, les Confédérés ont remporté la bataille en tant que David malin. A l'heure actuelle, on appelle cela la guerre asymétrique. Nous ne nous serions aujourd'hui pas réunis ici à Berne en tant que citoyens suisses libres si nos aïeux avaient affronté à l'époque sur un terrain dégagé l'armée moderne des chevaliers habsbourgeois.

Cela nous ramène à Guisan et à son grand exploit génial. Il a transformé le principe du cas particulier en stratégie militaire. Avec le réduit, il s'est concentré sur les atouts de la Suisse ; il s'est servi du terrain comme protection naturelle et il a transformé les axes routiers en gage. Les adversaires savaient d'emblée ce qui les attendait : des transversales alpines bloquées et une longue guerre d'usure dans les Alpes. C'étaient là des perspectives peu réjouissantes pour un agresseur qui avait besoin de liaisons Nord-Sud intactes et qui ne pouvait de surcroît pas se permettre de stationner de nombreuses divisions durablement en Suisse.

En tant que chef du DDPT, Guisan a pris à mes yeux encore une dimension particulière supplémentaire. Je tire de son grand exploit les deux enseignements suivants :

Le premier enseignement est le courage de défendre ses propres solutions : la réponse de Guisan à la guerre éclair moderne allemande avec une puissante armée de l'air et des unités blindées rapides étaient des tactiques défensives dans le réduit. Guisan a également opté pour une solution asymétrique. Avec un succès manifeste. Jamais il ne lui serait venu à l'idée de vouloir imiter une guerre éclair avec notre armée d'infanterie.

C'est dans son cas particulier que la Suisse doit puiser les réponses aux menaces. Cela était le cas à l'époque et le reste à l'heure actuelle. Ces réponses ne sont pas toujours identiques, mais elles sont autonomes. Il va de soi que nous pouvons apprendre certaines choses des armées étrangères. Mais il nous faut y regarder de plus près : les armées de l'OTAN que nous avons pris pour exemple lors des réformes récentes sans faire preuve du moindre esprit critique échouent en Iraq et en Afghanistan.

Au cours des années passées, la Suisse est allée loin au niveau de la coopération internationale, notamment dans le secteur de la défense. Le slogan des années 90 était : « La sécurité par la coopération ». Mais en termes simples, cela signifie tout bonnement que l'on confie la sécurité de son pays à autrui.

Cela cache un calcul politique. La sécurité fait en effet partie des tâches principales d'un Etat. Lorsqu'il n'est plus en mesure de remplir cette tâche de manière autonome, il n'est plus sou-

verain. Un Etat qui a besoin du soutien d'autres Etats pour s'acquitter de son mandat le plus important n'est plus un vrai Etat. Dans l'histoire, il y a toujours eu des Etats dont la sécurité était garantie par des tiers. On les appelait colonies ou protectorats.

C'est précisément pourquoi les internationalistes ont commencé à s'occuper de la politique militaire. Ils font semblant de s'intéresser à la sécurité car cela est toujours bien vu. Mais leur agenda est politique et les questions de l'armée ne sont pour eux qu'un moyen pour parvenir à leurs fins. Au cours des années passées, ils ont fait de gros progrès. L'armée, qui est en réalité le dernier moyen pour défendre l'indépendance, a été transformée en instrument d'intégration. Il est paradoxal de constater que c'est précisément au niveau de la défense que nous avons abandonné notre indépendance.

Pensez-y lorsqu'on discutera dans les semaines à venir du rapport sur la politique de sécurité : à première vue, le débat concerne les stratégies. Mais tel n'est pas l'enjeu véritable. Cet enjeu est bien plus grand. Il s'agit de questions de politique d'Etat. Il s'agit de la neutralité. Et par conséquent de la question de savoir si la Suisse doit rester indépendante et autonome ou si elle doit être intégrée lentement par la petite porte dans des structures internationales.

En matière de coopération, il existe d'ailleurs également un parallèle historique à l'époque de Guisan. Lorsqu'une attaque par les Nazis devenait très vraisemblable, il y eut des accords secrets avec les Français. En cas de guerre, des divisions françaises auraient soutenu l'armée suisse dans la région de Bâle. Par bonheur, notre armée ne s'était pas contentée de compter sur ce soutien car à peine de tels scénarii avaient-ils été élaborés que Paris avait déjà capitulé. Quel aurait été le sort de notre pays si l'on avait misé sur la « sécurité par la coopération » au lieu de compter sur nos propres efforts de défense ?

Le deuxième enseignement concerne la disposition au combat : les milieux politiques n'avaient pas facilité la tâche au général Guisan. Après la première Guerre mondiale, l'armée avait été négligée financièrement. Personne ne voulait croire en une nouvelle guerre. Le Conseiller fédéral Minger, qui s'engageait pour une défense crédible, s'est vu reprocher d'aimer simplement « jouer la guéguerre ». Lorsqu'en 1939, l'armée fut mobilisée, le général a dirigé une armée à laquelle des politiciens pacifistes naïfs avaient refusé en grande partie un équipement moderne dans les années précédentes. Cette omission aurait coûté de nombreuses vies si les choses étaient devenues sérieuses.

Cette omission coûterait également aujourd'hui des vies. Je suis responsable de l'armée ; je suis responsable des soldats qui servent notre pays. C'est pourquoi je prends ce testament du général très au sérieux. Après avoir rempli ses obligations, le général Guisan a émis le 20 août 1945 la mise en garde suivante :

Ceux qui allaient lui succéder avaient pour premier devoir de « préparer sans répit une armée qui soit toujours à même de remplir ses tâches. »⁶ Je considère cela comme un mandat et j'espère que vous allez me soutenir, même si cela a son prix.

Conclusion

Permettez-moi de récapituler – Premièrement : le cas particulier de la Suisse est basé sur une répartition des rôles et des responsabilités unique entre les citoyens et l'Etat. Le cas particulier signifie : des citoyens forts et non un Etat fort. La position forte du citoyen se reflète dans le système de milice sur les plans politique et militaire et dans l'ordre libéral et le droit, notamment aussi le droit fiscal.

Deuxièmement : le cas particulier n'est pas un modèle de fin de série. Il a valu à la Suisse une renommée internationale, un grand succès économique et scientifique et un niveau de vie élevé. Le succès suscite méfiance et jalousie auprès de ceux qui ont moins bien réussi. Nous le constatons à l'heure actuelle chez les Etats que nous croyions être nos amis. Mais c'est précisément cette jalousie que nous percevons parfois qui est la meilleure preuve que notre cas particulier a du succès sur le plan international.

Troisièmement : la Suisse n'a jamais pu se mesurer avec les grands et puissants. Notre territoire a une surface plus petite et notre population est moins nombreuse, nous ne possédons pas de matières premières et n'avons pas d'accès à la mer. Nous sommes donc forcés d'opter pour le particulier et spécifique aussi bien en politique de défense qu'en économie et politique extérieure. Cela signifie que nous devons nous montrer plus créatifs, plus innovateurs et plus flexibles. Et nous devons nous concentrer sur nos forces.

Pour l'instant, nous ne devons fort heureusement pas nous attendre à des affrontements militaires imminents, pour autant qu'on puisse en juger en toute liberté. Mais on nous met sous pression sur d'autres terrains. La pression exercée sur le secret bancaire suisse et la guerre fiscale ont semé la confusion dans nos milieux politiques et nous ont déstabilisés. Nous devons constamment rappeler l'essence de notre cas particulier : les rapports libéraux entre citoyen et Etat. Cela nous permettra de savoir facilement où nous devons cesser de faire des compromis.

Si nous bénéficions d'un niveau de vie élevé et d'une vie agréable, ce n'est pas non plus sans risque pour la préservation du cas particulier. Le sens communautaire pâtit généralement surtout lorsque les choses vont bien ; les exigences vont alors croissantes et la volonté de s'engager pour la communauté baisse.

⁶ L'ordre du jour General Guisan, le 20 août 1945

Il nous faut aujourd'hui et à l'avenir défendre encore et toujours le cas particulier. Permettez-moi de vous le rappeler encore ceci : le cas particulier ne se traduit pas seulement par un niveau de vie élevé, ce dernier n'est qu'un de ses fruits. Le cas particulier est le rapport libéral entre citoyen et Etat. Il vaut assurément la peine de le défendre.

Défendre le cas particulier n'est pas tout simple et ne l'a jamais été : les internationalistes qui font preuve de soif du profit, pusillanimité, coquetterie et volonté d'alignement et qui se prennent souvent encore pour des maîtres à penser sont en effet omniprésents.

Je vous souhaite à tous de continuer à faire preuve de courage et de fermeté dans cette bataille et n'oubliez pas qu'à l'époque, on n'a pas du tout facilité la tâche au général Guisan. Après la première Guerre mondiale, on a affamé financièrement l'armée car personne ne croyait en une nouvelle guerre. Il devait vaincre de grandes résistances dans les milieux politiques et dans le corps des officiers. C'est pourquoi il doit nous servir d'exemple car il n'a jamais voulu remettre en question le cas particulier de la Suisse.

* * *